



Augmenter les salaires

- nécessaire
- possible
- urgent

Les négociations obligatoires à l'entreprise sont un droit fondamental pour les salariés et leurs organisations syndicales.

Ces négociations sont un moment privilégié pour que les salariés expriment leurs revendications en matière d'augmentation générale des salaires, de reconnaissance des qualifications, des diplômes, de l'expérience professionnelle et globalement de la revalorisation de leur travail.

Le pouvoir d'achat fait partie des premières préoccupations des salariés et des retraités.

C'est tout à fait légitime au regard de la pression du patronat pour ne pas augmenter les salaires. Son seul but étant de distribuer toujours plus de dividendes aux actionnaires. D'autre part, le niveau moyen des salaires ne permet pas de faire face à l'augmentation du coût de la vie.

Des moyens financiers existent largement pour y parvenir grâce aux richesses créées par le travail.

Les entreprises du CAC 40 en 2013 ont réalisé plus de 80 milliards d'euros de bénéfices et versé près de 40 milliards d'euros aux actionnaires.

En pleine crise, les dividendes distribués aux actionnaires n'ont jamais cessé d'augmenter entre 2007 et 2013.

Par exemple, chez Airbus la masse salariale représentait 16% du chiffre d'affaires, elle était de 15,6% en 2011 et 14,8% en 2012. EADS a dégagé un bénéfice de 1,2 milliard d'euros au cours des 9 premiers mois de 2013, c'est la même somme que sur l'année 2012. Le dividende versé aux actionnaires a été augmenté de 33% en 2012.

Les entreprises bénéficient également des grandes largesses de l'Etat, sans aucun contrôle ni contrepartie en faveur de l'emploi, des salaires ou même des investissements. Il existe plus de 4 500 dispositifs d'aides aux entreprises.

Le coût total des niches fiscales et sociales des entreprises s'élève à près de 200 milliards d'euros en 2013, c'est 5 fois plus que l'impôt sur les sociétés.

La lutte contre la fraude fiscale permettrait de récupérer, pour les caisses de l'Etat, entre 36 et 50 milliards d'euros selon un rapport au Sénat.

Pour la métallurgie, la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT estime que ces niches fiscales et sociales s'élèveraient entre 19 et 21 milliards d'euros pour 1,5 million de salariés. Par exemple, pour une entreprise qui compte 100 salariés payés aux alentours de 1 800 euros bruts par mois, l'entreprise bénéficiera de 21 168 euros de niches sociales par mois, soit 254 016 euros par an.



Pour la nouvelle année, le gouvernement fait le mauvais choix d'augmenter le SMIC de seulement 15 euros bruts par mois au 1^{er} janvier 2014.

Plus de 3,1 millions des salariés sont rémunérés au SMIC qui s'élève à 1 445 euros bruts mensuels.

Comment peut-on vivre dignement en 2014 avec un revenu aussi faible ? Le savoir-faire de ces travailleurs ne mérite-t-il pas d'être mieux reconnu ?

Le patronat n'entend pas rendre aux salariés les milliards d'euros des profits réalisés par leur travail accaparés par les actionnaires.

L'élévation du rapport de forces et le rassemblement des salariés est nécessaire. C'est dans ce sens que la CGT appelle les salariés à débattre ensemble de leurs revendications et agir collectivement sous forme de grèves, de manifestations....

La CGT propose de faire, le 6 février 2014, une grande journée d'actions et de manifestations.

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT propose :

. Une grille unique de l'ouvrier à l'ingénieur permettant un réel déroulement de carrière pour tous.

Seuils d'accueil	Niveaux	Coefficients	Salaires en €	
Sans savoir reconnu ni expérience	I	200	1 700	(revendication CGT)
Après un an		220	1 870	
CAP	II	240	2 040	(Smic+20%)
BEP		260	2 210	
Bac	III	280	2 380	(Smic+40%)
Bac Pro		300	2 550	
Bac+2	IV	320	2 720	(Smic +60%)
BTS - DUT		340	2 890	
Bac +3	V	360	3 060	(Smic +80%)
Maîtrise		380	3 230	
Bac +5 Masters	VI	400	3 400	(Smic*2)
Ingénieurs		440	3 740	
		480	4 080	
Bac +8 Doctorat	VII	500	de 4 250 à 8 500	(Smic*2,5)
Ingénieurs/Cadres et cadres sup. - Doctorat		500 à 1000		(Smic*5)

. Une égalité de traitement professionnelle entre les femmes et les hommes.

. L'ouverture immédiate des négociations salariales dans toutes les entreprises de la métallurgie.

. Un SMIC à 1 700 euros bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification reconnue et sans expérience.

. Un doublement du salaire et de la qualification sur toute la carrière professionnelle.

. Une grille de salaires et de qualifications de l'ouvrier au cadre, garantissant un réel déroulement de carrière.

. 10% d'augmentation générale des salaires pour prendre en compte l'inflation, les gains de productivité et un meilleur partage des richesses créées par le travail.

. Une véritable reconnaissance des diplômés et de l'expérience professionnelle.



Bulletin d'adhésion



Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

e-mail _____ Tel _____

Entreprise _____ Dpt _____

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise
ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale - Case 433 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex